

SCHILICK, DINGHOF LE JUGE ORDONNE L'ARRÊT DES TRAVAUX !

Le mois dernier, nous avons dénoncé le bétonnage à tout-va du maire de Schiltigheim. L'un de ses projets consiste à construire un immeuble au Dinghof, dans la vieille ville, là où se trouvent une ancienne ferme à colombages et ses dépendances.

Le 13 mars, l'association des riverains du Dinghof demandait au juge des référés d'ordonner la suspension de l'arrêté du maire autorisant le permis de construire et démolir. Parmi les raisons évoquées, il y a le démontage de la grange le 9 mars, alors que les bâtiments font l'objet d'une demande à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, et la présence de plaques contenant de l'amiante qui ont été démontées sans que les règles adéquates soient appliquées...

Le juge des référés considère que « la méconnaissance de l'article UA17 du POS est de nature à faire naître le doute quant à la légalité de l'arrêté... »

Le juge des référés considère que « la méconnaissance de l'article UA17 du POS est de nature à faire naître le doute quant à la légalité de l'arrêté contesté en tant qu'il autorise la construction de deux corps de bâtiments comprenant 19 logements ; qu'il y a lieu d'ordonner la suspension ».

Le juge ordonne que l'arrêté du 28

septembre 2016 du maire de Schiltigheim soit suspendu et la commune de Schiltigheim versera la somme de 1000 euros à l'association des riverains du Dinghof.

TRAVAUX ET POLLUTION

L'ordonnance du juge des référés tombe à pic pour les riverains du chantier.

Dans l'après-midi du 30 mars et la matinée du 31 (photo), le niveau de poussière était tel que de nombreuses personnes avaient de réels problèmes respiratoires.

La police municipale a été alertée, mais personne ne s'est rendu sur le chantier. Généralement, les entreprises qui opèrent des travaux de démolition en zone urbaine arrosent les bâtiments avant, ce qui est une

précaution d'usage dans de tels chantiers.

Pire, le broyage des éléments à pans de bois a continué de plus belle, le lendemain matin.

Des poussières ont été prélevées et vont être analysées.

TH

Photos et infos complémentaires dans la rubrique Complément d'enquête sur hebdi.com

